

EI-KI-LIBRE®

PROGRAMME DE BILAN DE COMPÉTENCES

Réussir sa reconversion professionnelle

Clarifier ce qui vous correspond pour construire une reconversion réaliste et soutenable.

DURÉE : 24 heures

INDICATEUR : 98 % de satisfaction

PUBLIC	Tout public
PRÉREQUIS	Aucun
DURÉE	24 heures
DATES OU PÉRIODE	À définir avec le bénéficiaire
HORAIRES	6 séances de 4 heures
PARTICIPANTS	Accompagnement individuel : 1 bénéficiaire
MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS	Inscription à réaliser 1 mois avant le démarrage de la formation.
LIEU	93 rue Etienne Dolet – 62790 Leforest
FORMATRICE	Mme Fatiha HURET ZERIAH
TARIF	1 980,00 € net de taxes — Exonération de TVA en application de l'article 261-4-4° du CGI
Accessibilité Pour les personnes en situation de handicap, EI-KI-LIBRE® met tout en œuvre pour permettre l'accueil et l'adaptation du parcours ou, lorsque cela est nécessaire, proposer une réorientation vers un interlocuteur approprié. Contact : 06 27 83 59 06.	

Raison sociale : EIRL – Ei-Ki-Libre

Siège social : 93 rue Etienne Dolet – 62790 Leforest

N° SIRET : 882 514 912 000 14 Code APE : 9609Z

N° RCS 882 514 912 – Référencé DATODOCK

Déclaration d'activité sous le n° 32 62 03183 62 auprès du préfet des Hauts de France

Cet agrément ne vaut pas agrément de l'état

@ : fatihahuret@gmail.com Site : www.ei-ki-libre.com Tél : 06 27 83 59 06

10/07/2023 MAJ 07/10/2024 MAJ 22/07/2026 MAJ 02/08/2026

FINALITÉ DU PARCOURS

Objectifs de la formation et compétences visées

N°	Objectifs opérationnels
1	Clarifier vos valeurs, vos besoins, vos motivations et vos critères de choix.
2	Identifier vos compétences, vos ressources et les acquis transférables de votre parcours.
3	Explorer plusieurs pistes professionnelles et les confronter à la réalité du marché.
4	Vérifier la faisabilité du projet : compétences à acquérir, formation, mobilité, organisation et financement.
5	Choisir une orientation réaliste et construire un plan d'action progressif.
6	Renforcer votre capacité à piloter votre trajectoire et à présenter votre projet.

Cadre du bilan de compétences

Le parcours est individualisé et organisé dans le respect des trois phases du bilan de compétences : phase préliminaire, phase d'investigation et phase de conclusion.

Vous envisagez de changer de métier, de secteur ou de cadre professionnel, mais vous ne souhaitez pas prendre une décision dans l'urgence. Ce parcours vous permet de relire votre expérience, de reconnaître vos compétences transférables, d'explorer des pistes cohérentes avec vos valeurs et vos contraintes, puis de construire un projet de reconversion concret et sécurisé.

Résultat attendu

Vous repartez avec un projet de reconversion clarifié, des scénarios vérifiés et une feuille de route adaptée à votre situation.

CONTENU ET DÉROULEMENT

Organisation du parcours

1. Phase préliminaire

Cette phase permet de clarifier la demande, les attentes et les modalités du bilan.

Analyse de la demande

- Recueil de la situation, des attentes et des objectifs du bénéficiaire.
- Clarification du contexte de reconversion, des contraintes et du niveau d'avancement de la réflexion.

Définition du cadre

- Détermination du format le plus adapté au besoin.
- Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan dans le cadre de l'Analyse Partagée de la Situation.

2. Phase d'investigation

Cette phase approfondit la connaissance de soi, du parcours et des possibilités d'évolution.

Bilan personnel et professionnel

- Analyse du parcours personnel et professionnel.
- Exploration des valeurs, des besoins, des centres d'intérêt, des motivations et de la personnalité.
- Identification des critères de choix et des conditions de réussite.

Analyse des compétences et des ressources

- Identification des savoirs, savoir-faire, savoir-être et compétences transférables.
- Repérage des expériences significatives, des réalisations et des ressources mobilisables.

Exploration des pistes

- Recherche et comparaison de plusieurs voies d'évolution ou de reconversion.
- Analyse du marché de l'emploi, des métiers, des formations et des dispositifs de financement.
- Réalisation d'enquêtes métiers ou de recherches documentaires lorsque cela est pertinent.

Validation du projet

- Évaluation de la faisabilité : compétences à acquérir, formation, mobilité, organisation, contraintes et financement.
- Choix d'une orientation principale et, si nécessaire, élaboration d'une ou plusieurs alternatives.
- Définition du projet et du plan d'action.

Finalité de cette phase

Permettre au bénéficiaire de construire un projet professionnel pertinent, d'en vérifier la faisabilité et de disposer d'alternatives réalistes.

3. Phase de conclusion

Cette phase transforme les résultats de l'investigation en décisions et en étapes concrètes.

Appropriation et synthèse

- Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation.
- Formalisation des atouts, des points de vigilance et des scénarios retenus.

Plan d'action

- Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets.
- Définition des modalités, des étapes, des échéances et des premiers engagements.
- Remise d'un document de synthèse au bénéficiaire.

QUALITÉ ET SUIVI

Évaluation, suivi et moyens mobilisés

Modalités d'évaluation de l'atteinte des objectifs

- Évaluation individuelle du profil, des attentes et des besoins du bénéficiaire avant le démarrage du bilan.
- Évaluation des compétences et du niveau de clarification en début et en fin de parcours.
- Évaluation progressive à chaque étape au moyen de questionnaires, exercices, travaux de réflexion, recherches et entretiens avec la consultante.
- Questionnaire d'évaluation de la satisfaction en fin de parcours.

Moyens permettant le suivi et l'appréciation des résultats

- Feuilles de présence signées par le bénéficiaire et la consultante par demi-journée.
- Attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.
- Document de synthèse remis au bénéficiaire dans le respect du cadre légal du bilan de compétences.

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrement

Modalités pédagogiques

- Auto-évaluation des besoins et du profil du bénéficiaire.
- Entretiens individuels et apports méthodologiques adaptés à la situation.
- Questionnaires et tests spécialisés.
- Analyse du parcours, des compétences, des motivations et des conditions de réussite.
- Recherches documentaires et enquêtes métiers selon les besoins du projet.
- Rédaction d'une synthèse présentant le projet, les atouts et le plan d'action.

Éléments matériels

- Mise à disposition du matériel informatique et pédagogique nécessaire.
- Supports de travail transmis au bénéficiaire pendant et à la fin du parcours.

Référent pédagogique et formateur

Le parcours est placé sous la responsabilité de Mme Fatiha HURET ZERIAH, référente pédagogique et consultante en bilan de compétences. Elle assure le bon déroulement, l'individualisation et le suivi de l'accompagnement.

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Raison sociale : EIRL – Ei-Ki-Libre | Siège social : 93 rue Etienne Dolet – 62790 Leforest
SIRET : 882 514 912 000 14 | Code APE : 9609Z | RCS : 882 514 912 | Référencé DATADOCK
Déclaration d'activité : 32 62 03183 62 auprès du préfet des Hauts-de-France | Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
E-mail : fatihahuret@gmail.com | Site : www.ei-ki-libre.com | Tél. : 06 27 83 59 06 | Mise à jour : 02/08/2026